

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du 15 décembre 2015

n° 7

page 1/2

**Rapporteur : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal et des budgets annexes de l'eau potable et des parcs de stationnement au titre de l'exercice 2015.**

**VU** la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable de la commune, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal et du budget annexe de l'eau potable aux montants suivants :

### BUDGET PRINCIPAL

⌚ Année 2008 :	76,22 €
⌚ Année 2009 :	25,67 €
⌚ Année 2010 :	117,98 €
⌚ Année 2011 :	235,85 €
⌚ Année 2012 :	612,65 €
⌚ Année 2013 :	1 723,88 €
⌚ Année 2014 :	3 079,81 €
⌚ Année 2015 :	1 169,07 €
<b>Total :</b>	<b>7 041,33 €</b>

### BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

⌚ Année 2010 :	3 692,68 €
⌚ Année 2011 :	2 821,96 €
⌚ Année 2012 :	4 228,95 €
⌚ Année 2013 :	4 008,72 €
⌚ Année 2014 :	5 000,50 €
⌚ Année 2015 :	259,07 €
<b>Total :</b>	<b>20 011,88 €</b>

### BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT : NEANT

**CONSIDERANT** que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

**CONSIDERANT** que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séances du 9 avril et du 24 septembre 2015) :

- budget principal : 16 436,55 €
- budget annexe de l'eau potable : 66 015,86 €
- budget annexe des parcs de stationnement: 108,60 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7661

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER